

# inFO militante

N° 3319 du 25 décembre 2019 au 14 janvier 2020

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière



# ON POURSUIT !

© F. BLANC



p. 4 et 5

© F. BLANC



p. 15 à 18

© F. BLANC



p. 31

## ACTU (pages 4 à 11)

### Projet de réforme des retraites :

- Pourquoi FO dit Non.
- Retour sur le terrain de la mobilisation.
- Public-privé, c'est tous ensemble qu'on peut gagner.
- Les pièges du projet.

## NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 12 à 14)

- Élections CSE : de nouvelles victoires pour Force Ouvrière.
- La vie de FO passe par ses militants : portrait de quatre nouveaux secrétaires généraux d'unions départementales.

## 2019 EN IMAGES (pages 15 à 18)

- Force Ouvrière dans une année en mouvements.

## CONSOMMATION (pages 21 à 23)

- Sécurité des données : attention au piratage.
- Téléphonie fixe : Orange en dérangement...

## LIVRES (pages 25 à 27)

- Que lire pendant les fêtes? Les sept choix de la rédaction.

## CULTURE (pages 28 à 29)

- Les expositions à ne pas manquer en cette fin d'année.

## HISTOIRE (page 30)

- La longue bataille des retraites.

## PORTRAIT (page 31)

- Nouvelle-Calédonie : FO, seul vrai syndicat revendicatif.

**FO militante**, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Yves Veyrier. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama. Rédaction en chef : V. Forgeront.

Rédaction :  
N. Djabali, C. Josselin, F. Lambert, E. Salamero.  
Secrétariat de rédaction/maquette/photos :  
F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.  
Conception de la maquette : V. Pfohl.  
Ont également contribué à ce numéro :  
M. Pourcelot, C. Chiclet, C. Kefes.

Abonnements : V. Rigaut. Tél. : 01 40 52 82 33.  
Imprimé par RPN, Livry-Gargan.  
Commission paritaire : 0921 S 05818 – ISSN 2647-4174  
Dépôt légal décembre 2019.  
Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.  
Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : [linfomilitante@fopresse.fr](mailto:linfomilitante@fopresse.fr)  
Site : <https://www.force-ouvriere.fr>



© F. BLANC

**L'éditorial** d'Yves Veyrier  
Secrétaire général @YVeyrier sur Twitter

**FO**

# EMPÊCHER L'ERREUR HISTORIQUE

**D**epuis Bruxelles, le président de la République, interrogé sur la situation en France dans le contexte de la grève contre son projet sur les retraites, a parlé de « *réforme historique* ». Invité à réagir, au nom de la confédération, j'ai mis en garde contre le risque que ne soit plutôt commise une erreur historique.

Ces derniers jours, que ce soit dans le cadre d'une réunion bilatérale ou, ce jeudi 19 décembre, lors de la réunion multilatérale entre le gouvernement, conduite par le Premier ministre, et les organisations syndicales et patronales, nous avons eu l'occasion d'explicitier ce que nous entendions par là.

Depuis plusieurs mois, nous expliquons en effet que le projet de système universel par points conduit inévitablement à un régime unique sous tutelle de l'État.

Et, inévitablement celui-ci arbitra en dernier ressort en fonction des contraintes financières et de la pression exercée par le patronat, brandissant le chantage à l'emploi. Nous l'avons dit en sortant de la réunion multilatérale, face à la presse. Nous venions d'assister à ce que seront demain

les discussions récurrentes, chaque année, sur l'équilibre du système des retraites : toute évolution relative aux droits à la retraite (pénibilité, retraite progressive, minimum de pension, par exemple, évoqués par le Premier ministre) générant un coût devra être intégrée dans les conditions de l'équilibre financier. On va vers un système où on demanderait que le système de retraite s'autofinance, que les salariés autofinancent les éventuelles évolutions des droits à la retraite. Or, dès que l'on propose une autre piste que celle de l'allongement de la durée d'activité, la réponse est non par avance, sachant que le patronat monte immédia-

tement au créneau contre toute augmentation soit des salaires, soit des cotisations, autrement dit des recettes.

Dès le mois de juillet, ayant pris connaissance du rapport du Haut-commissaire Jean-Paul Delevoye, nous avons mis en garde contre une réforme paramétrique permanente aux mains des gouvernements. Avec l'âge d'équilibre et son système de malus, nous y sommes. C'est même la première mesure qui entrerait en vigueur pour toutes et tous, dès 2022. Il sera aisé à l'avenir de jouer sur ses propres paramètres (borne d'âge, pourcentage du malus avant l'âge et du bonus au-delà) et d'y ajouter ensuite les paramètres du régime unique par points (valeurs du point, taux de rendement, assiette des cotisations, taux des cotisations). Quelle confiance accorder aux garanties annoncées

à ce sujet, alors que ce même gouvernement est celui qui, en 2018, a décidé de désindexer les pensions de l'inflation?

Il est encore temps pour celles ou ceux ayant quelque illusion d'ouvrir grand les yeux.

En tout cas pour FO, si pause il devait y avoir elle doit venir du gouvernement. À lui d'ap-

puyer sur le bouton stop. Pour ce qui nous concerne, nous sommes déterminés, nous ne voulons pas de ce régime unique par points. La mobilisation pour FO, elle est maintenue, elle sera maintenue. Il n'y a pas de pause. Nous avons appelé à continuer de réunir les salariés, les assemblées générales et à soutenir ceux qui sont en grève et reconduisent la grève. Il faut être en capacité d'amplifier et d'élargir cette mobilisation au niveau interprofessionnel pour gagner, œuvrer sans relâche au rassemblement de l'ensemble des salariés, femmes, hommes, jeunes, moins jeunes, de tous corps de métiers, public et privé.

**Amplifier et élargir  
cette mobilisation  
au niveau  
interprofessionnel**

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : [www.force-ouvriere.fr](http://www.force-ouvriere.fr)

# Retraites : pourquoi FO

Les annonces détaillées par le Premier ministre concernant le projet de réforme des retraites ont exacerbé le mécontentement. Le 17 décembre, le secrétaire général de la confédération FO, Yves Veyrier, avertissait : « *Il est urgent que le gouvernement appuie sur le bouton stop!* » Mais il ne l'a toujours pas fait.

La mobilisation qui se poursuit marquera donc un nouveau temps fort de grève et de manifestations le 9 janvier.

## Minimum garanti

### Une « révolution sociale » à 1000 euros par mois

« Une révolution sociale qui restera comme une conquête. » Le Premier ministre n'a pas lésiné sur les mots pour vanter sa promesse : « Une retraite à 1000 euros minimum pour ceux qui tout au long de leur vie ont cotisé et ont gagné le Smic. » En France, un individu est considéré comme pauvre quand ses revenus mensuels sont inférieurs à 1041 euros par mois ou à 867 euros, selon que l'on utilise le seuil de 60% ou de 50% du niveau de vie médian... **E. S.**

## Valeur du point

### Si la valeur d'achat augmente, la pension baisse

« La loi prévoira une règle d'or pour que la valeur des points acquis ne puisse pas baisser », a annoncé le Premier ministre le 11 décembre. Ceci laisse entendre que la valeur de service attribuée au point, à savoir ce qu'il rapporte (il est pour l'instant question de 0,55 euro), serait garantie entre le début et la fin de la vie active, explique Michel Beugas, secrétaire confédéral chargé des retraites. Mais le piège, ajoute-t-il, est que rien n'est précisé sur la valeur d'achat du point adossée à la cotisation. Or si cette valeur augmente, le nombre de points acquis diminue et la pension baisse. **E. S.**

## Indexation...

### ...sur la modération salariale

La loi prévoira « une indexation [de la valeur de service du point, NDLR] progressive non pas sur les prix, comme aujourd'hui, mais sur les salaires, qui dans notre pays augmentent plus vite que l'inflation », a également annoncé le Premier ministre. Une promesse dont les limites sont fixées par la politique de modération salariale, qui se traduit déjà depuis plusieurs années par le gel du point d'indice dans la fonction publique et l'absence de coup de pouce au Smic. **E. S.**

## Régimes spéciaux

### 300 000 salariés jetés en pâture

« Le temps du système universel est venu, celui des régimes spéciaux s'achève », a insisté le Premier ministre. Mais le système actuel a déjà un caractère universel puisque le régime général soutient des régimes déficitaires, comme celui des agriculteurs. En réalité c'est l'instauration d'un régime unique, par points, encadré par les lois de finances, qui exige de supprimer ces régimes, souvent acquis de haute lutte, ne concernant qu'environ 300 000 salariés. **E. S.**

# FO dit « non » au projet



© F. BLANC

## Âge pivot

### Avec ou sans, il faudrait travailler plus longtemps

La seule solution pour préserver l'équilibre financier du système est de « travailler progressivement un peu plus longtemps », a réaffirmé le Premier ministre le 11 décembre. Or l'équilibre financier du régime est en réalité compromis par la modération salariale qui pèse sur le niveau des cotisations et les exonérations de cotisations accordées aux employeurs. Le gouvernement maintiendrait l'âge légal de départ en retraite à 62 ans tout en instaurant un âge d'équilibre à 64 ans (sa proposition actuelle) en deçà duquel le retraité subirait un malus – à vie – sur sa pension. Mais de toutes les façons, même sans cet âge pivot, le système conduit à partir plus tard à la retraite car le nombre de points acquis ne sera pas suffisant à 62 ans pour avoir une pension correcte, en particulier pour les bas salaires, les carrières hachées du fait du chômage, ou essentiellement travaillées sous contrat à temps partiel.

E. S.

« On a compris que sa détermination était complète, la nôtre l'est aussi », indiquait Yves Veyrier le 18 décembre à l'issue de la rencontre bilatérale avec le Premier ministre. Le 20 décembre, au lendemain d'une nouvelle réunion, cette fois multilatérale, à Maignon, la situation de désaccord n'avait pas évolué, le gouvernement, parallèlement à sa communication, arguant de possibles « ouvertures », s'entêtait à vouloir imposer son projet de régime unique par points par une réforme systémique assortie de mesures paramétriques. Les organisations, dont FO, à l'initiative du mouvement de mobilisation lancé dès le 5 décembre contre le projet appelaient donc à le poursuivre, et ce, jusqu'à la fin de l'année. Elles donnaient aussi rendez-vous le 9 janvier pour une nouvelle « journée de grève et de manifestations interprofessionnelles et intergénérationnelles ». Après les temps forts de grèves et de manifestations des 5, 10, 12, 17 et 19 décembre et alors que la reconduction de grèves dans de nombreux secteurs, du public comme du privé, s'est opérée depuis le 5 décembre, le gouvernement refuse en effet toujours de retirer son projet au profit de « négociations sans préalable », ainsi que le lui a demandé FO à maintes reprises ces dernières semaines.

### C'est au gouvernement de « prendre ses responsabilités »

Une demande renouvelée d'ailleurs le 18 décembre par la commission exécutive de FO. Au soir de la journée d'actions, massive, du 17 décembre (260 cortèges sur le territoire rassemblant au total plus d'un million et demi de personnes), l'intersyndicale avait appelé au « retrait total du projet », et « sans délai ». Les organisations, dont FO, faisaient part de leur « disponibilité pour discuter d'un autre projet pour le renforcement et l'amélioration du système actuel par répartition, solidaire et intergénérationnel ». Elles soulignaient aussi la responsabilité du gouvernement dans les désagréments forcément causés par les grèves. « Il ne faut pas inverser la responsabilité », indiquait ainsi le secrétaire confédéral Frédéric Souillot, qui conduisait la délégation FO lors de l'intersyndicale. *Les personnels en grève et les organisations syndicales ne sont pas responsables de la temporalité du calendrier choisi par le gouvernement. C'est donc à lui de prendre ses responsabilités. S'il veut une trêve, qu'il retire son projet.* De son côté, le gouvernement, qui maintient son credo, à savoir la nécessité de « travailler plus longtemps », compte présenter son projet le 22 janvier en Conseil des ministres pour un débat prévu fin février devant le Parlement.

Valérie Forgeront

# Retraites : retour sur le t

Depuis le 5 décembre, face à la surdité du gouvernement, d'autres temps forts de contestation du projet retraite se sont imposés : le 10 décembre, puis le 12 suivi d'actions locales le week-end, le 17 décembre puis le 19... Une mobilisation, en cours, faite de grèves, souvent reconduites, et de cortèges, massifs.

## Le 12 décembre, une détermination renforcée par les annonces du Premier ministre

**L**e 12 décembre, au lendemain du discours du Premier ministre, la grève était reconduite à la SNCF et à la RATP, la majorité des raffineries restaient bloquées et des centaines d'écoles fermées. Les caisses de Sécurité sociale tournaient au ralenti, les poubelles s'entassaient dans plusieurs rues de la capitale. Des débrayages se poursuivaient, reprenaient ou commençaient dans le privé (la métallurgie, la grande distribution, la chimie, la santé privée...) Les ports du Havre et de Marseille étaient bloqués. Et en cette journée d'actions locales auxquelles les organisations avaient appelé le 10 au soir, en attendant le prochain temps fort du 17 décembre, des dizaines de milliers de travailleurs du privé et du public, quotidiennement mobilisés sur

leurs lieux de travail depuis le 5 décembre, manifestaient de nouveau sur l'ensemble du territoire.

**La revendication FO d'une « négociation sans préalable » toujours pas entendue**

Dans le cortège parisien, un cheminot FO, en réaction aux annonces du Premier ministre, témoignait : « On a bien compris que les régimes spéciaux disparaissent toujours, que la valeur du point pourra toujours baisser une année ou l'autre, et que les fonctionnaires perdent toujours le calcul sur les six derniers mois et les salariés du privé sur les vingt-cinq meilleures années. Alors on tient bon et on sera là le temps qu'il faudra ! » Une enseignante

renchérissait : « Et en prime, Édouard Philippe veut associer les syndicats à la mise en œuvre de sa réforme ! » Le



### Sur le territoire des a

**U**ne mobilisation visible aux quatre coins du pays. Ainsi, en Normandie, dans l'Orne, à Alençon, des actions ont été menées du 13 au 16 décembre par l'intersyndicale pour informer et distribuer des tracts. À Coutances (Manche), un concert de casseroles a rythmé le défilé du 12. À Cherbourg, à l'instar d'autres villes, une intersyndicale a organisé une assemblée générale le 12 et une manifestation le 14. Au Mans, des centaines de manifestants appelés par plusieurs syndicats, dont FO, ont défilé le jeudi 12. À Tours, le 14 décembre, il y avait trois fois plus de monde que le 5 décembre, selon la presse régionale, avec, parmi



# Terrain de la mobilisation

responsable FO des agents de la Ville de Paris témoignait : « *Les éboueurs en catégorie active [ils occupent un emploi qui présente un risque particulier ou occasionne des fatigues exceptionnelles, NDLR] peuvent aujourd'hui partir à 57 ans à taux plein. Avec ce que propose le Premier ministre, ce ne sera pas avant 60 ans!* »

De Bruxelles, le président Emmanuel Macron souhaitait lui qu'une « concertation » s'ouvre sur « la proposition » faite la veille par le Premier ministre. La revendication de la confédération FO d'une négociation « sans préalable » n'avait donc toujours pas été entendue.

E. S.



DR

## Le 17 décembre, la mobilisation s'intensifie

Six jours après les annonces du Premier ministre, encore plus de travailleurs manifestaient dans de nombreuses villes du pays. On en comptait cette fois 200 000 à Marseille, 70 000 à Bordeaux, 40 000 à Lyon, 35 000 à Rouen, 30 000 au Havre, 20 000 à Caen, 12 000 à Nice... Au total, 260 cortèges se sont ébranlés, jusque dans les plus petites villes où la mobilisation restait éveillée. La présence plus massive du secteur privé sautait souvent aux yeux. À Paris, avec 350 000 manifestants contre 250 000 le 5 décembre, le cortège, pour lequel l'URIF-FO avait dû affréter deux fois plus de cars que le 5 décembre, débordait sur les trottoirs. Un métallo FO de PSA-Poissy soulignait : « *Il faut qu'on continue à se mobiliser jusqu'à ce que le gouvernement retire son projet. Et ses petits arrangements entre amis, il les fera avec d'autres que nous.* »

« *On n'est pas à un Noël près* »

« *Les salariés débrayent, reprennent parce qu'ils ne peuvent pas faire autrement, et débrayent à nouveau. Ils tiennent, ils ne veulent pas lâcher. On n'est pas à un Noël près, la retraite c'est plus important* », expliquait Franck Serra, secrétaire général de FO-Construction.

Un responsable FO de la RATP indiquait : « *Nous avons le même nombre de conducteurs grévistes qu'au début du mouvement et de nouvelles catégories rejoignent le mouvement, comme les agents de station, alors qu'il est pourtant plus difficile pour eux de faire grève car leurs salaires sont plus faibles.* »

Interrogé par les médias, le secrétaire général de la confédération, Yves Veyrier, déclarait : « *On ne va pas lâcher. Il faut que le gouvernement comprenne que son projet ne passe pas. Il faut éviter l'erreur historique.* »

Le soir même, les organisations syndicales et de jeunesse à l'initiative de la mobilisation, réunies en intersyndicale, appelaient à « *organiser des actions de grève et de manifestation partout où c'est possible, notamment le 19 décembre, par des mobilisations locales, et ce jusqu'à la fin de l'année.* »

Evelyne Salamero



DR

## Actions tous azimuts

les manifestants, des infirmiers, enseignants ou cheminots. À Langon (Gironde), ce sont plusieurs organisations syndicales, dont FO, qui, samedi 14 décembre, avaient voulu poursuivre sur la lancée des précédentes mobilisations. À Metz, dès 7h du matin, le 12 décembre, des tracts intersyndicaux ont été distribués, y compris à la plate-forme chimique de Carling. En Alsace, à l'appel de l'intersyndicale du Haut-Rhin, des manifestations ont eu lieu à Colmar le 12 décembre, et, à l'appel de celle du Bas-Rhin, à Strasbourg les jeudi 12 décembre et samedi 14. Ce ne sont là que quelques exemples des actions menées sur le territoire... Michel Pourcelot

# Public-privé, c'est tous ens

La confédération FO avait réuni le 12 décembre l'ensemble des fédérations nationales de tous les secteurs d'activité, du privé comme du public, pour faire le point sur la situation. Elles ont décidé alors à l'unanimité, avec le bureau confédéral, d'appeler à une mobilisation massive le 17 décembre.

« **Q**ue le secrétaire général réunisse toutes les fédérations pour les écouter au milieu d'une mobilisation, c'est une première pour moi et c'était important », explique Dejan Terglav, secrétaire général de la fédération de l'alimentation FGTA-FO. La rencontre s'est tenue au lendemain du discours du Premier ministre, qui a confirmé sa volonté d'imposer un régime unique de retraite.

« *Public ou privé, c'est le même combat, même si ce n'est pas la même problématique*, estime Sébastien Busiris, secrétaire général de la FEC-FO. *Plus le gouvernement s'explique et plus la mobilisation est forte, personne ne peut croire que sa retraite sera meilleure.* »

Pour Clément Poulet, secrétaire général de la fédération de l'enseignement

(FNEC FP-FO), l'unité de FO est essentielle. « *Et le gouvernement a beau essayer de diviser les travailleurs et les générations, la force de la confédération c'est de rassembler tous les salariés*, explique-t-il. *La bataille est engagée avec tous les secteurs contre la liquidation de l'ensemble des régimes.* »

Même son de cloche chez Philippe Herbeck, secrétaire général de FO-Cheminots. « *Le gouvernement joue la division mais à FO ça a renforcé l'interpro*, ajoute-t-il. *C'est le tous ensemble qui peut nous permettre de gagner contre la réforme.* » FO est la troisième organisation chez les conducteurs et les contrôleurs, dont au moins les deux tiers se sont mis en grève dès le 5 décembre. « *Recentrer le débat sur les régimes spéciaux était de l'enfumage*, ajoute le cheminot. *Il faut éviter le corporatisme, tout le monde est attaqué.* »



## Forte mobilisation des salariés précaires

« *La bataille c'est pour les générations futures* », estime Bruno Lefebvre, secrétaire général adjoint de FO-Transports. Dans ce secteur, la grève a été particulièrement suivie dans les transports urbains, le transport de fonds et chez les routiers. Patrice Clos, secrétaire général de la fédération, rejette en bloc la réforme qui supprimerait aussi le congé de fin d'activité. « *On a un accord sur la pénibilité qui est considéré comme un régime spécial et l'État veut faire en sorte de se désengager* », dénonce-t-il.

La grève est aussi « *enracinée* » chez les enseignants. « *Il n'y aura pas de trêve tant qu'il n'y aura pas de retrait*, prévient Clément Poulet. *Plus personne ne croit Blanquer et ses promesses fumeuses. Après le blocage des salaires et la réforme du bac et du lycée, la rupture est consommée.* » Du côté du privé, Dejan Terglav n'a pas souvenir d'une telle mobilisation à la FGTA-FO. Il évoque les AG organisées dans la grande distribution, les grèves particulièrement suivies dans



© F. BLANC



# semble qu'on peut gagner



la restauration collective ou l'agroalimentaire. « *Tout le monde est prêt à suivre la confédération jusqu'à la victoire* », ajoute-t-il.

Sébastien Busiris constate aussi une forte mobilisation chez les plus précaires, notamment les intérimaires, malgré la fragilité de leur statut. « *Ils sont très anxieux, ils ont déjà subi la réforme de l'Assurance chômage, poursuit-il. Ils traîneront comme des boulets des années de bas salaires et une carrière hachée. Avec la réforme, c'est forcément de la retraite en moins. Ils pensent que leur avenir vaut la peine de perdre un jour de salaire ou une mission.* »

Clarisse Josselin

## Le 18 décembre, FO confirme son opposition résolue au projet gouvernemental

**R**éunie au lendemain des manifestations du 17 décembre, la commission exécutive confédérale saluait « *la formidable mobilisation interprofessionnelle* » en cours depuis le 5 décembre, exprimant son soutien à tous les salariés engagés dans celle-ci, « *en particulier dans la grève* », notamment à « *ceux qui [la] reconduisent (SNCF, RATP, enseignement...)* ».

« *FO confirme son opposition résolue au projet du gouvernement de régime unique par points et en demande le retrait* », déclaraient les 35 membres de la commission exécutive et le bureau confédéral, rappelant la mise en garde lancée par FO dès le mois de mars « *contre la logique même d'un régime unique par points qui permettrait demain aux gouvernements de pouvoir agir sur le montant total des pensions*

*et par voie de conséquence sur l'âge effectif de départ* ».

FO est « *disposée à négocier immédiatement dans le cadre du système de retraite actuel et a fait part de ses revendications précises en ce sens, dont l'égalité salariale femmes/hommes et les augmentations de salaires* », rappelaient-ils également.

**« C'est l'intransigeance du gouvernement qui conduit au blocage »**

Le projet du gouvernement, précisait les responsables FO, conduirait « *à la mise sous tutelle de l'État de l'ensemble des retraites, dont le régime de base et les régimes complémentaires des 18 millions de salariés du régime général de la Sécurité sociale [...]* ».

Quant à la promesse du gouvernement de confier la gouvernance du système aux partenaires sociaux, sous la supervision du Parlement, les responsables FO dénonçaient « *l'artifice* », rappelant les conséquences de cette méthode sur l'Assurance chômage : « *Trois milliards d'économies sur les droits des demandeurs d'emploi, malgré l'opposition de l'ensemble des organisations syndicales!* »

Après l'annonce d'une présentation du projet en Conseil des ministres dès janvier, la commission exécutive appelait à « *poursuivre et amplifier la mobilisation [...] dans le cadre de l'appel à la grève depuis le 5 décembre* », concluant : « *C'est l'intransigeance du gouvernement qui conduit au blocage.* »

Evelyne Salamero

# Retraites : les pièges du projet

Le gouvernement ne cesse de vanter les mérites de son projet de réforme des retraites, arguant que celui-ci apporterait de nouveaux droits, davantage de justice...

Reste que ce tableau idyllique vole en éclats dès l'observation détaillée des mesures.

La preuve par quelques exemples.



## Baisse de retraite programmée pour les femmes

Conséquence de carrières hachées, d'inégalités salariales ou de temps partiel subi, la retraite des femmes est en moyenne inférieure de 42% à celle des hommes. Avec un système à points, où l'intégralité de la carrière compte, ces inégalités professionnelles pèseront encore plus lourd sur le montant de la pension. Par ailleurs, les femmes perçoivent actuellement huit trimestres de retraite par enfant. Et à partir du troisième enfant, les pensions des deux parents sont majorées de 10%. La réforme prévoit une majoration (5% dès le premier enfant puis 7% à partir du troisième enfant) versée seulement à l'un des deux parents. Selon l'Institut de protection sociale, le nouveau dispositif conduirait de fait à une « baisse de retraite programmée pour de nombreuses femmes ».

C. J.

## Fonctionnaires : les promesses ne font pas oublier l'étendue des attaques

La mise en place d'un régime unique par points constituerait une nouvelle attaque contre le statut, notamment par « la fin du code des pensions civiles et militaires », s'insurge FO-Fonction publique. Les agents ne pourraient plus savoir, bien avant de la liquider, quel serait, selon leur carrière, le montant de leur retraite, analyse FO. Quant au calcul de la pension basé sur toute la carrière (et non plus sur les six derniers mois), il nuirait aux agents aux carrières hachées. Particulièrement concernées, les femmes subiraient une « double peine », s'indigne FO, fustigeant aussi le projet d'un allongement du temps d'activité via un âge pivot et doutant des promesses de « revalorisation des carrières », qui d'ailleurs « oublie de nombreuses catégories professionnelles ». Doutes fondés puisque toute augmentation générale des traitements/salaires est refusée depuis des années.

V. F.

## Les précaires maintenus dans la précarité

Le gouvernement martèle qu'avec la réforme, chaque euro gagné ouvrira des droits à la retraite. FO dénonce un projet qui vise à adapter le système de retraite « au nouveau visage de la précarité », fait de petits jobs, au lieu de le combattre. Actuellement, il faut 150 heures payées au Smic pour valider un trimestre. Et chaque euro compte déjà pour la retraite complémentaire. Par ailleurs, dans un système à points le calcul de

la pension se fait sur l'ensemble de la carrière, périodes d'inactivité comprises, ce qui lésera forcément les travailleurs précaires. Le gouvernement promet aussi un montant minimum de pension de 1000 euros par mois dès 2022 (contre 973 euros actuellement) puis à 85% du Smic en 2025. Mais à condition d'avoir effectué une carrière complète au Smic. Dans le cas contraire le montant sera proratisé.

C. J.





© F. BLANC

## Enseignants : FO refuse un marché de dupes

La retraite par points conduirait à une baisse drastique des pensions des enseignants, de l'aveu même du gouvernement. Ce dernier prétend compenser cette perte par une revalorisation progressive de leurs primes dans le cadre d'une loi de programmation pluriannuelle. Aucune précision chiffrée n'a été donnée par le ministre de l'Éducation nationale lorsqu'il a reçu la

FNEC FP-FO le 13 décembre. Ces revalorisations iraient de pair avec la « réorganisation du travail » des personnels et donc la remise en cause de leur statut. Remise en cause des congés, augmentation du temps de travail... Le président avait déjà donné quelques pistes en octobre dernier. Un donnant-perdant que la FNEC FP-FO refuse tout net.

E. S.

## Cheminots : ils défendent les 42 régimes

Le régime spécial des cheminots, pour lequel ils cotisent davantage que les autres salariés (9,06% contre 6,90% pour le régime général), a déjà subi deux réformes, en 2008 et en 2010, avec à la clé un allongement de la durée de cotisation nécessaire pour partir avec une retraite à taux plein. Cette fois, il s'agit de supprimer ce régime, comme les 41 autres, dont le régime général (qui concerne d'ailleurs environ 25000 contractuels à la SNCF), puisque tous seraient fusionnés dans un système unique de retraite par points. Dans les assemblées générales aujourd'hui, les cheminots s'opposent à toute la logique du projet gouvernemental, au-delà de la défense de leur régime spécial en termes d'âge de départ, souligne la fédération FO.

E. S.

## LE CHIFFRE

# 152,45

D'un montant de 152,45 euros, la prime de Noël est toujours au même montant qu'il y a... vingt ans. Elle n'a pas été revalorisée depuis. Une véritable peau de chagrin érodée par l'inflation depuis qu'elle a été, début décembre 1999, accordée aux « RMIstes » et aux allocataires de l'ASS (Allocation de solidarité spécifique). Elle s'élevait alors à 1000 francs. Certains gouvernements ont bien pensé à supprimer cette prime mais ont renoncé, préférant la technique du gel, de la non-revalorisation, très en vogue actuellement que ce soit en matière de pensions de retraite, de prestations sociales ou de point d'indice des fonctionnaires. Les bénéficiaires (RSA, ASS, AER) de cette prime de Noël 2019 ne seront guère enclins à faire bombance en ces fêtes de fin d'année, l'inflation concernant les produits alimentaires pointant à 2% sur un an en novembre (Insee). Une récente étude sur les intentions d'achat pour cette période constate que « les Français sont plus nombreux que les autres [pays] à vouloir réduire leur budget cette année ».

Michel Pourcelot

## LE MOT

# Prime

La tendance aux primes semble s'amplifier ces derniers temps. De prime abord, le mot « prime » semble signifier un cadeau, un gratification. Il tire son origine du latin *primus*, signifiant « commencement » ou « premier », puis a gagné le domaine économique sous l'Ancien Régime et pris le sens de récompense en se confondant avec le mot anglais *prime*, qui lui vient du latin *praemium*, signifiant don pour service rendu, avantage (prérogative ou bénéfice d'un succès), butin (ce qui est pris à l'ennemi). La prime n'est pas l'ennemie pour FO, qui a revendiqué la généralisation de la prime transport, mais cela ne doit pas occulter son rôle de complément de salaire, permettant ainsi de dispenser l'employeur d'une rémunération convenable, un prime objectif. Déjà en 2015, s'agissant de la prime d'activité, FO faisait cette analyse : « Des augmentations de salaires sont le meilleur moyen d'éviter de dépendre d'une prime d'activité pour vivre, tout en créant de l'activité économique en prime. » Elle mettait aussi en garde contre le « principe même de l'institutionnalisation d'un complément salarial ».

M. P.

# Élections CSE : de nouvelles victoires

**C'est l'ultime ligne droite pour l'élection des CSE, qui doivent être mis en place avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020. À l'approche de cette date couperet, de nombreuses élections se sont déroulées dans les entreprises. FO a engrangé des succès, fruit du travail de terrain et de sa présence au plus près des salariés.**

**FO cartonne chez les cheminots.** Chez Thalys, le syndicat est arrivé largement en tête du scrutin en novembre 2019 avec 80,65% de représentativité. Il s'est aussi renforcé chez Eurostar, avec 36,5% des voix lors du scrutin organisé fin novembre 2019. FO est le seul syndicat représentatif dans ces deux sociétés issues de la SNCF.

**FO progresse nettement chez Nestlé Purina (ICGV).** Les élections CSE se sont déroulées début octobre 2019 chez le fabricant d'aliments pour chiens et chats. Sur le site de Veauche (Loire), qui compte 400 salariés, FO arrive en deuxième place dans le premier collège et décroche l'unique poste à pourvoir dans le deuxième collège. Sur le site de Quimperlé (Finistère), qui compte une centaine de salariés, FO s'empare d'une première place historique dans le premier collège et obtient 3 des 4 sièges à pourvoir.

**FO est majoritaire aux Messageries lyonnaises de presse (MLP)** à l'issue des élections du 3 décembre 2019. Sur le site de Villabé, le syndicat obtient 100% de représentativité et 8 élus en CSE. Sur le site de Saint-Quentin Fal-

lavier, siège de l'entreprise, FO obtient la majorité avec 52,23% de représentativité et 11 élus. Elle détrône la CFDT (7 élus) qui détenait le CE depuis des décennies. Sur le site de Saint-Barthélémy d'Anjou, dans le collège maîtrise, FO a également obtenu le seul siège à pourvoir. Au niveau de l'entreprise, la représentativité de FO passe de 15,47% des voix à 50,84%, devant la CFDT (32,54%) et la CFTC (16,61%).

**FO explose les compteurs chez Veolia Sud Est et Assainissement.** Le syndicat est ultra-majoritaire avec 75,99% des voix sur les trois collèges, selon les résultats publiés le 17 septembre 2019.

**FO a obtenu plus de 80% de représentativité à la Fournée Dorée,** entreprise de boulangerie-pâtisserie industrielle. FO, qui faisait face à deux autres syndicats, remporte les 10 sièges de titulaires et les 10 sièges de suppléants pour le CSE. Les élections se sont déroulées en septembre 2019.

**FO a fait le plein de voix à la charcuterie Bernard Jean Floc'h** lors du scrutin CSE fin novembre, avec un taux de

participation de 85%. FO, seule organisation syndicale de l'entreprise, a obtenu 517 voix sur les 753 inscrits pour obtenir 15 élus titulaires au CSE.

**Chez Conforama, FO est arrivée à une deuxième place historique** aux élections CSE. Avec 32,69% des voix, FO progresse de près de 10 points et talonne la CGT (35,44%). Le scrutin s'est déroulé fin novembre dans un contexte difficile mêlant élections, PSE et plan de transformation de l'entreprise. La représentativité de FO est en progression constante depuis 2010.

**FO conserve la majorité absolue à la caisse de Sécurité sociale de Mayotte (CSSM).** À la suite des élections CSE du 10 décembre 2019, FO-CSSM et SNFOCOS ont obtenu 53,78% des suffrages exprimés et 9 sièges sur 17, tous collèges confondus. Chez les cadres, FO recueille 50% des suffrages exprimés et obtient 3 sièges sur 6 (2 sièges pour FO-CSSM et 1 siège pour SNFOCOS), devant la CGT (26,82%) et la CFDT (23,17%). Dans le collège employés, FO-CSSM recueille 55,94% des suffrages exprimés avec 6 sièges sur 11, devant la CGT (33,56%) et la CFDT (10,48%).

**FO cartonne à la régie des transports de l'agglomération de Forbach (Moselle)** et devient la première organisation syndicale. Les résultats sont tombés le 10 septembre 2019. FO remporte 50% des voix sur les trois collèges et fait tomber la CGT de son perchoir.

**Chez Transport Gefco, FO est majoritaire** avec 55,75% des voix sur les trois collèges à l'issue du scrutin qui s'est déroulé début novembre. C'est une progression de 6 points par rapport aux précédentes élections (49,6%).

**FO devient majoritaire chez Sodexo Sports et Loisirs.** L'équipe, qui a remporté 55,93% des voix lors du scrutin CSE fin septembre 2019, a réussi le challenge d'arriver en tête face à plusieurs organisations syndicales déjà fortement implantées.

**FO progresse chez Grape Hospitality,** société gestionnaire d'hôtels et de restaurants en franchise, et prend la deuxième place. Le syndicat est passé de 15% à 25% de représentativité aux élections CSE fin septembre 2019.

**FO conserve et renforce sa première place chez ASF** (groupe Vinci Autoroutes). Lors des élections fin novembre, FO a remporté 28,99% des voix, soit une hausse de plus de trois points.

**Raz-de-marée pour FO au Groupement hospitalier mutualiste (GHM) de Grenoble.** Le syndicat, devenu majoritaire il y a trois ans, a recueilli 76,28% des voix (+15 points) au premier tour du scrutin CSE en novembre 2019. À l'issue du deuxième tour mi-décembre, FO a confirmé sa supériorité et décroche 10 sièges sur 12 au CSE.

**FO décroche une première place historique chez Car-**

# Victoires pour Force Ouvrière

**refour Market** avec 28,75% des voix. Les résultats sont tombés fin novembre 2019. FO y devance la CGT de 4 points.

**FO devient la première organisation syndicale à l'AFA-SEC** (association des écoles des métiers hippiques). Les élections au CSE se sont déroulées le 17 octobre 2019. FO a plus que doublé sa représentativité. Elle a obtenu 83,29% des voix contre 33% il y a quatre ans.

**Chez La Salvetat, les salariés ont voté massivement pour FO** qui a obtenu 100% de représentativité aux élections CSE de novembre 2019, pour un taux de participation supérieur à 90%. Face au travail de terrain de l'équipe, la CGT a renoncé à présenter des candidats. La Salvetat est un établissement de la Société des eaux minérales d'Évian (groupe Danone).

**FO conforte sa première place à la Sémitag**, société de transports publics de l'agglomération de Grenoble. Le syndicat a obtenu presque 82% des voix aux élections CSE organisées du 26 novembre au 5 décembre, pour un taux de participation supérieur à 80%. La CGT, la CFDT et Solidaires ne sont pas représentatifs.

**FO enregistre de bons résultats dans les médias. Le SGJ-FO conserve la majorité au CSE du journal Le Parisien-Aujourd'hui en France** avec 47,26% de représenta-

tivité, à l'issue du scrutin organisé début décembre. Le syndicat progresse de près de 5 points chez les journalistes où il arrive en deuxième position avec 29,46% des voix. Il remporte 3 sièges de titulaires et 3 sièges de suppléants. Le syndicat SNJ, avec un recul de 14,5 points, perd sa majorité absolue. Dans les autres collèges, le SNPEP-FO rafle la totalité des sièges : 2 chez les employés et 8 chez les cadres et agents de maîtrise.

**Au Courrier picard, FO devient le premier syndicat au sein de la rédaction** avec près de 47% des voix au total et plus de 50% chez les suppléants. Le syndicat, qui double quasiment son poids par rapport à 2016, obtient 4 sièges sur 8 dans le collège journalistes.

**À la chaîne Equidia, le SGJ-FO obtient 41% des voix dans le collège unique**, incluant les journalistes, pour un taux de participation dépassant les 80%. Le syndicat, qui se présentait pour la première fois, décroche 2 sièges sur 4 chez les titulaires comme chez les suppléants.

**FO est passée haut la main dans le collège agents de maîtrise/cadres pour l'élection de l'UES Colas Guyane mi-novembre.** Elle a obtenu 2 sièges de titulaires sur 3. Le quorum n'a pas été atteint pour le collège des employés et ouvriers.

**Chez Blédina (groupe Danone), FO a remporté 34,2% des suffrages** au niveau natio-



nal lors des élections CSE en novembre 2019. L'enseigne compte quatre sites, à Steenvoorde (Hauts-de-France), Brive (Corrèze), Villefranche (Rhône) et le siège de Limonest (Rhône). À Steenvoorde, site du DSC, FO remporte 100% des suffrages avec des élus dans les trois collèges. L'objectif de l'équipe est désormais de s'implanter dans l'usine de Villefranche.

**FO progresse chez Novartis.** Les élections professionnelles se sont déroulées en juin 2019 dans le laboratoire pharmaceutique. Pour le CSE de Huningue (Haut-Rhin), dans le premier collège FO obtient 19,2% des

voix pour les titulaires et 26% pour les suppléants (1 siège sur 2). Dans le deuxième collège FO obtient plus de 43,6% des voix chez les titulaires et 43,8% chez les suppléants (4 sièges sur 7). Dans le troisième collège, FO obtient 8,5% chez les titulaires et 13,2% chez les suppléants.

Pour le CSE du siège à Rueil-Malmaison, dans le deuxième collège FO obtient 20% des voix chez les titulaires (2 sièges sur 11) et 21,2% chez les suppléants (2 sièges sur 11). Dans le troisième collège, FO obtient 21,7% chez les titulaires (2 sièges sur 11) et 22,2% chez les suppléants (3 sièges sur 11).

Clarisse Josselin



# La vie de FO passe par ses militants

Ils illustrent le dynamisme de l'organisation... Portraits de quatre nouveaux secrétaires généraux d'unions départementales Force Ouvrière



**Une nouvelle dynamique**  
**Christophe Léveillé,**  
Loiret

**P**our Christophe Léveillé, secrétaire général de l'union départementale FO du Loiret (45) depuis le 4 octobre 2019, FO c'est presque une histoire de famille : « *Mon père était militant à FO-Métaux, il était délégué syndical à l'usine Arvin Meritor, à Sully-sur-Loire.* » Policier municipal de 51 ans, marié et père de deux enfants, Christophe a été lui-même à l'origine du syndicat des municipaux de Sully. Secrétaire fédéral adjoint FO-SPS, il est toujours délégué régional des territoriaux de la région Centre et « *bien évidemment* » à la section nationale de FO-Police municipale. Son but : « *restructurer, former un maximum de camarades, pour redonner une jeunesse* » à l'UD. Peu après son élection, une AG, sous la présidence du secrétaire général de FO, Yves Veyrier, a, le 26 novembre, réuni 170 camarades, un nombre record pour ce département.

M. P.



**L'engagement à domicile**  
**Éliane Le Gall,**  
Finistère

**N**ouvelle secrétaire générale de l'UD FO du Finistère, Éliane Le Gall vient du secteur de l'aide à domicile. C'est via son métier d'aide-soignante qu'elle s'est engagée dans le syndicat en septembre 1997. La déléguée syndicale étant partie, elle lui succède et se retrouve confrontée à un nouvel employeur qui entend en finir avec la prime de fin d'année. S'ensuit une grève de trois jours et un conflit qu'elle mène à bien. Aujourd'hui FO est majoritaire dans cette entreprise, Archipel-AD29. Éliane, quant à elle, va endosser de nouvelles responsabilités, déléguée du personnel, représentante syndicale, conseillère aux prud'hommes, avant d'être élue le 11 avril dernier à la tête de l'UD finistérienne où l'activité est intense, avec notamment un grand nombre de protocoles d'accords pré-électorales, toujours en négociation fin décembre.

M. P.



**Le syndicalisme à bras-le-corps**  
**Franck Laureau,**  
Côte-d'Or

**Q**uand il est élu secrétaire général de l'UD FO de Côte-d'Or (21) le 5 octobre dernier, Franck Laureau, né en 1973, connaît bien la maison. Il en est secrétaire adjoint depuis 2010. Titulaire d'un bac pro « *structures métalliques* », il a adhéré à FO en octobre 1996 et trois mois après est devenu délégué syndical dans l'entreprise de matériel de laiterie Hugonnet, à Saint-Apollinaire, en banlieue dijonnaise, où « *c'était Germinal, avec des pratiques antisyndicales* ». Là, il a implanté le syndicat qui est devenu majoritaire. Entré au bureau de l'UD en 1998, Franck Laureau a endossé de nombreuses responsabilités, dont secrétaire général de FO-Métaux en Côte-d'Or, conseiller salarié et vice-président à l'Urssaf. Depuis son élection à la tête de l'union départementale, il confie qu'il a « *la tête dans le guidon* ».

M. P.



**Développer la CSTC de Calédonie pour mieux défendre les salariés**  
**Jérôme Le Péchoux,**  
Nouvelle-Calédonie

**J**érôme Le Péchoux, 42 ans, est le nouveau secrétaire général de la Confédération FO des syndicats des travailleurs de Calédonie. Élu lors du XII<sup>e</sup> congrès de la CSTC-FO le 7 juin, celui qui fut auparavant secrétaire adjoint a procédé à « *une réorganisation totale de l'UD* ». L'objectif est de « *déléguer, répartir les compétences* » pour « *augmenter encore l'efficacité* » de la CSTC au service des salariés. Natif de l'archipel, basé à Nouméa, Jérôme est issu du secteur du BTP, groupe Vinci. Le combat syndical de terrain, il connaît, face à des employeurs locaux « *plus soucieux des devoirs des salariés que de leurs droits* ». Pour cette mandature, ses objectifs sont notamment le développement de la CSTC, la formation des militants et la défense des droits des jeunes travailleurs.

V. F.

# L'année en mouvements



© PHOTOS PARIS : F. BLANC

À Paris, les retraités le 31 janvier / Les fonctionnaires et l'interprofessionnelle le 7 février.



V. FORGERONT

DR

Les fonctionnaires au Havre, le 3 février / L'intersyndicale Ehpad le 21 février et la grève historique à l'Andra de Bure (Meuse) le 18 mars.



DR

Le 4 avril, au Carrefour de Sens (89) / À Paris, les enseignants dans la rue / Un rassemblement devant l'Institut national des jeunes aveugles.



DR

Le 1<sup>er</sup> Mai à Strasbourg (67) / FO au procès des dirigeants de France Télécom, le 6 mai / les fonctionnaires en manifestation à Paris le 9 mai.

# Force Ouvrière dans une



Les fonctionnaires dans la rue le 28 mai / Les pompiers en grève tout l'été.



Le 6 juin, les urgentistes (ci-dessus) / Le 2 juillet, les hospitaliers de l'usine General Electric en soutien aux salariés de l'usine General Electric (à droite).



© XAVIER POPY/REA



Les salariés de l'aérien contre le projet de réforme des retraites le 16 septembre / Les salariés d'XL Airways le 23 septembre pour défendre leurs emplois / Le 25 septembre



# une année en mouvements



La santé en grève le 11 juin / Le 21 juin, adoption à l'OIT d'une norme contre la violence et le harcèlement au travail.



Comité confédéral national FO réuni les 25 et 26 septembre / La manifestation du 23 octobre à La Réunion.

# L'année en mouvements



Les policiers et les pompiers le 2 et le 15 octobre dans la rue.



© PHOTOS PARIS : F. BLANC



En novembre, les finances publiques en grève et dans la rue le 14 / La journée FO Travail et Handicap le 19, et la journée Référents égalité le 20.



Le 5, le 12, le 17 et le 19 décembre contre le projet de retraite à points.

# LE SECTEUR JURIDIQUE DE LA

## CONFÉDÉRATION FORCE OUVRIÈRE

VOUS INFORME ET VOUS ACCOMPAGNE...



Revue trimestrielle réalisée par le secteur des Affaires juridiques et du droit syndical.

Le secteur des Affaires juridiques et du droit syndical édite une revue trimestrielle de droit qui permet aux militants de se tenir à jour des dernières évolutions, tant de la loi que de la jurisprudence.

Parce qu'un militant averti en vaut deux, n'hésitez plus : pensez à vous abonner aux « InFOjuridiques ». Cette revue trimestrielle comporte des articles de fond vous permettant de rester au cœur de l'actualité juridique et de mieux l'appréhender !

Elle vous sera utile en entreprise, pour négocier, revendiquer, mais également et si besoin devant les conseils de prud'hommes pour défendre les droits des salariés.



**BON DE COMMANDE à retourner avec votre règlement à Confédération Force Ouvrière, secteur des Affaires juridiques et du droit syndical – 141, avenue du Maine, 75680 Paris Cedex 14 – Tél. : 01 40 52 83 54 – E-mail : [sjuridique@force-ouvriere.f](mailto:sjuridique@force-ouvriere.f)**

### OFFRE D'ABONNEMENT

- 1 an pour **40 euros** au lieu de 48 euros.
- Tarif réservé aux adhérents de Force Ouvrière : 1 an pour **20 euros**.

Je joins mon règlement par chèque à l'ordre de Confédération FO (InFOjuridiques).

Nom : ..... Prénom : .....

Syndicat : .....

Êtes-vous conseiller prud'hommes?  oui  non

Adresse : .....

Code postal : ..... Localité : .....

Signature :



# Disponible

## 3 formats\*



Agenda poche : 1,70 €  
\* format : 90 x 168 mm



Agenda médium : 8,50 €  
\* format : 165 x 240 mm



Agenda bureau : 16 €  
\* format : 210 x 297 mm

**Dans l'agenda 2020 vous trouverez :**

*Les coordonnées des Unions départementales, des Fédérations, des Organisations FO, un planning annuel, un plan de Métro en couleurs, un atlas en couleurs et bien d'autres adresses utiles.*

**Passez commande  
auprès des délégués** **FO**

# Sécurité des données : attention au piratage

**Rançongiciels, vols de mots de passe, faux sites Internet, phishing... Il existe moult moyens pour les pirates de s'emparer de vos données. Se protéger est donc nécessaire.**

**L**e phishing ou hameçonnage consiste à faire croire à la victime qu'elle communique avec un tiers de confiance dans le but de lui soutirer des informations (numéro de carte bancaire, mot de passe...). Pour se protéger : si vous réglez un achat, vérifiez que vous le faites sur un site web sécurisé dont l'adresse commence par « https ». Si un courriel vous semble douteux (par défaut tous doivent l'être, y compris ceux de vos proches...), ne cliquez pas sur les pièces jointes ou sur les liens qu'il contient! Ne communiquez jamais votre mot de passe. Vérifiez que votre antivirus est à jour pour maximiser la protection de votre ordinateur contre les programmes malveillants.

## Gare aux sites non sécurisés

Les rançongiciels sont des programmes informatiques malveillants de plus en plus répandus. L'objectif du pirate est de chiffrer les données informatiques puis de demander à leur propriétaire d'envoyer de l'argent en échange de la clé qui permettra de les déchiffrer. Pour se protéger : tout d'abord effectuez des sauvegardes régulières de vos données et, là encore, n'ouvrez pas les messages dont la provenance ou la forme est douteuse, *a fortiori* les



© BRYAN ANSELMI/THE NEW YORK TIMES-REDUX-REA

fichiers exécutables (par exemple : vacances-photos.exe).

Le vol de mot de passe consiste à utiliser des logiciels destinés à tenter un maximum de combinaisons possibles dans le but de trouver les mots de passe des utilisateurs. Le vol de mot de passe peut également se faire en multipliant les essais d'après des informations obtenues, par exemple, sur les réseaux sociaux. Pour se protéger : il ne faut pas utiliser comme mot de passe le nom de vos enfants, de vos mascottes ou d'autres éléments susceptibles de figurer dans vos réseaux sociaux. Construisez des mots de passe compliqués avec des lettres, des majuscules et des caractères spéciaux... N'utilisez pas le même mot de passe partout! L'usage d'un antivirus et antispyware, régulièrement à jour, peut être utile.

Les logiciels malveillants sont des programmes développés dans le seul but de nuire à un système informatique. Ils peuvent être cachés dans des logiciels de téléchargement gratuits ou dans une clé USB. Pour se protéger : n'installez que des logiciels provenant de sources fiables et méfiez-vous particulièrement de ceux proposés à titre gratuit.

Des faux sites (boutiques en ligne, sites web administratifs...) peuvent être des copies parfaites de l'original. Leur but : récupérer vos données de paiement ou mots de passe. Encore une fois, ne saisissez pas vos données de paiement ou mots de passe sur des sites web non sécurisés, c'est-à-dire ne commençant pas par « https ».

Attention également aux connexions wifi ouvertes dans les lieux publics. Certains de ces réseaux sont piégés et destinés à voler vos informations.

Pour se protéger : vérifiez l'originalité du réseau et au besoin demandez confirmation à l'un des responsables du réseau ouvert (bibliothécaire, responsable du café...). Si vous devez créer un mot de passe dédié, n'utilisez pas le mot de passe d'un de vos comptes. Ne vous connectez jamais à des sites web bancaires ou importants (boîte de réception, documents personnels stockés en ligne...) via l'un de ces réseaux. N'achetez jamais en ligne via ces derniers non plus, attendez d'être sur un réseau fiable pour le faire. Enfin, n'installez jamais de mise à jour prétendument obligatoire à partir de l'un de ces réseaux.



# Téléphonie fixe : Orange en dérangement...



© IAN HANNING/REA

**Le service universel de téléphonie fixe est essentiel pour les utilisateurs qui ne bénéficient pas encore des réseaux de nouvelle génération. Orange a été désigné, par arrêté du 27 novembre 2017 (*Journal officiel* du 3 décembre 2017), comme opérateur chargé d'assurer le service universel de téléphonie fixe sur la période 2018-2020. Mais cette obligation est mal respectée, notamment en raison du mauvais état technique du réseau.**

**D**ans le cadre de cette désignation, Orange s'est engagé à respecter un cahier des charges, annexé à l'arrêté de désignation. Orange doit notamment traiter 95% des demandes de raccordement sur les lignes existantes en moins de huit jours et réparer 85% des pannes en moins de 48 heures. Lorsque les lignes défectueuses, en raison du mauvais état du câble lui-même ou des gaines souterraines, sont sur le domaine public, c'est-à-dire jusqu'au droit du terrain, elles sont sous la responsabilité d'Orange.

De même, la partie aérienne qui passe au-dessus de la parcelle privative d'un client est bien de la responsabilité d'Orange. En revanche les cas nécessitant des travaux, sur la parcelle priva-

tive du client ou au sein d'une desserte interne (au-delà de la première prise), sont exclus des obligations d'Orange et sont à réaliser par le client, en application des dispositions de l'article L 332-15 du code de l'urbanisme (reprises au point 6.2 de l'annexe de l'arrêté de désignation précité). L'opérateur ne peut pas être tenu responsable des désordres qui se produisent sur la propriété privée d'un de ses clients.

Concernant la fourniture par Orange, chargé du service universel, d'un service de qualité sur l'ensemble du territoire, l'AFOC pointe que les informations communiquées par l'opérateur laissent apparaître une qualité de service insatisfaisante en 2018, notamment en ce qui concerne les réparations de pannes téléphoniques dans les zones rurales.

Force est de constater pour l'AFOC que cette obligation de garantir la continuité du service de téléphonie fixe est mal respectée par Orange, dont le réseau de fils de cuivre se dégrade sans qu'une politique d'entretien et de rénovation ne soit apparemment définie. Or, la ligne téléphonique fixe constitue un besoin vital, notamment en zone rurale, puisqu'elle est l'unique moyen de communication pour les 8% d'adultes et les 55% des plus de 70 ans qui n'ont pas de téléphone portable et, pour tous les habitants, le seul moyen d'accès au réseau Internet qui passe par la ligne ADSL.

### Le téléphone : un besoin vital en zone rurale

Elle est donc indispensable à la vie de ces personnes déjà souvent isolées et leur permet, au-delà des appels nécessaires à la vie quotidienne et de l'outil de travail qu'elle représente pour certains professionnels, de prévenir les secours en cas d'urgence ou d'accident. De nombreux contentieux avec Orange sont quotidiennement rapportés par des clients qui rencontrent des difficultés pour obtenir de l'opérateur la réalisation des travaux nécessaires au rétablissement d'une ligne défectueuse en raison du mauvais état de ses câbles ou de ses gaines. Un litige particulièrement récurrent concerne la contestation d'Orange de son obligation d'effectuer des travaux de remplacement de gaines souterraines sur les parcelles privatives appartenant aux clients concernés.

L'AFOC a d'ailleurs saisi les institutions compétentes sur ce litige. À cet égard, le ministre de l'Économie et des Finances a alerté Orange sur la situation afin de l'inviter à prendre des mesures correctrices dans les meilleurs délais. L'Autorité de régulation des commu-

nications électroniques et des postes (Arcep) veille au respect par Orange de ses engagements. En effet, l'article L 36-7 du code des postes et des communications électroniques lui confère le pouvoir de contrôler le respect des obligations qui incombent à l'opérateur désigné et de sanctionner ses manquements.

Compte tenu des nombreux signalements, enregistrés par le biais de la plate-forme « *J'alerte l'Arcep* », d'une dégradation progressive et significative de la qualité de service en matière de téléphonie fixe et au vu des indicateurs des deux premiers trimestres de l'année, l'Arcep a décidé, le 23 octobre 2018, de mettre en demeure la société Orange de respecter, en 2019 et en 2020, l'ensemble des valeurs annuelles fixées lors de sa désignation en tant qu'opérateur chargé du service universel.

Au surplus, afin de favoriser une amélioration rapide de la situation, l'Arcep a également fixé, pour les indicateurs les plus critiques, des valeurs maximales que la société Orange devra respecter trimestriellement, et ce, dès fin 2018. Ainsi, si Orange ne remplit pas ses obligations en termes d'entretien du réseau de téléphonie fixe, l'Autorité pourra fixer une sanction s'élevant jusqu'à 5% de son chiffre d'affaires et jusqu'à 10% en cas de récidive. De son côté, Orange a annoncé son intention de « *renforcer les ressources allouées à la maintenance* » du réseau cuivre de l'opérateur en mettant en place « *un dispositif spécial sur certaines zones critiques* ». Un plan d'action a ainsi été élaboré par l'opérateur pour améliorer la qualité du service universel de téléphonie fixe, notamment au travers de la mobilisation de moyens humains et financiers supplémentaires.

À bon entendre...



© FREDERIC MAIGROT/REA



# ÉLECTIONS MSA



**POUR ÊTRE ACTEUR DE L'AVENIR DE NOTRE MSA**

**POUR PRÉSERVER NOTRE PROTECTION SOCIALE**

**POUR ALLER VERS PLUS DE SOLIDARITÉ ET DE PROXIMITÉ**



**DU 20 AU 31 JANVIER 2020**

**FO**

force-ouvriere.fr



# Que lire pendant les fêtes?



## Focus

### Le regard des photographes de l'AFP - 2019

Collectif

Éditions La Découverte,  
197 pages, 29,90 euros

### Grandeur et décadence

Comme chaque année, l'AFP propose une sélection de clichés choisis et commentés par les photographes de l'agence. C'est un tour d'horizon sur les

grands événements de la planète en 2019 ou sur des sujets moins connus.

La qualité des photos, cet arrêt sur l'image, provoque l'émotion et témoigne d'une vérité. Même si les thématiques sont diverses, il y a un fil rouge : l'avenir de la planète, dans ses enjeux climatiques, politiques, sociaux. Quatre sujets font l'objet d'un dossier avec davantage de photos : l'incendie de Notre-Dame de Paris, le peuple Peul, la chute de l'État islamique, les Gilets jaunes.

L'intérêt de ce recueil, c'est aussi les textes associés aux images qui éclairent la prise de vue en explicitant les circonstances, les conditions, l'intention, les moyens utilisés. *Suite en pages 26-27*

## Femmes de presse, femmes de lettres

De Delphine de Girardin à Florence Aubenas

Marie-Ève Thérénty, CNRS éditions, 374 page, 25 euros

### Du salon à la rédaction

Le journalisme fut longtemps un monde d'hommes et les femmes qui ont voulu l'investir ont dû faire face à de nombreuses contraintes et prescriptions, en raison des préjugés envers le « sexe faible ». Néanmoins, elles ont trouvé des procédés (comme la chronique ou le reportage en immersion) qui les ont légitimées et sont même devenues des modèles.

Elles ont ainsi développé un journalisme littéraire, subjectif, fictionnel, qui a fait des émules et transformé en partie le journalisme. L'utilisation d'un discours sexué, leur position sociale, intellectuelle, parfois exceptionnelle, leur prise de risque leur ont permis de se faire une place dans cet univers masculin.

L'ouvrage leur rend un hommage d'autant plus marqué qu'elles sont peu célébrées par ailleurs, voire tombées dans l'oubli pour certaines. Il fait un tour d'horizon en six profils, associés à une figure mythologique, pour évoquer les différents subterfuges (choix éditorial, d'écriture, de posture) que les femmes ont utilisés pour s'imposer. Car c'est bien souvent par la ruse, le travestissement, le détournement et la transgression que ces femmes ont pu exercer leur activité de journaliste.

Grâce à des biographies denses et très documentées, on approche l'histoire de ces femmes dans leur contexte historique et social et on mesure ce que leur a coûté, dans leur vie privée, leur investissement dans la vie sociale.



# Que lire pendant les fêtes?

Pour se remémorer ce qui a été, le grand et le beau, comme le navrant et le triste, voici une idée de cadeau pour les fêtes, un joli moyen de réfléchir aux bonnes résolutions pour 2020.



## Oblik, l'info graphique numéro 3

### Tout ne va pas si mal, 50 raisons de garder espoir

Collectif

Alternatives économiques, 143 pages, 17 euros

### Pour ne pas penser en ligne droite

Sale temps pour les optimistes pourrait-on penser. Quoique, n'y aurait-il pas quelques raisons de nous réjouir? C'est ce que nous propose cette « revue d'informations dessinées », faisant sienne une volonté de penser à contre-courant, du moins de battre en brèche certaines idées défaitistes.

Car même si le monde peut parfois paraître ne plus tourner tout à fait rond, le « c'était mieux avant » n'est pas toujours une vérité. La preuve en cinq thèmes : santé, argent, violence, société, écologie. Et pour

exemple, un petit florilège des bonnes nouvelles, ici et ailleurs : en 2015, 88,5% de la population mondiale a (enfin) accès à une eau potable contre 81,1% en 2000; en 2018, il y a 34% de dépôts en moins dans les paradis fiscaux qu'en 2008; en 2019, vingt-sept pays autorisent le mariage homosexuel contre un seul en 2001; en 2016, il ne reste « que » 263 millions d'enfants non scolarisés dans le monde contre 377 millions en 2000; en 2018, 4% des voitures en Chine sont électriques contre 1,3% en France. Nous dirigerions-nous vers une société plus équitable, plus juste, plus tolérante, plus cultivée, plus écolo?

Les arts graphiques accompagnent parfaitement ce propos : colorés, pleins d'humour, imageant de manière ludique et adaptée le texte, ils apportent une respiration, un coup de peps qui favorisent le sourire.

Seule ombre au tableau : si tout s'arrange, sur quoi va-t-on bien pouvoir râler?

## Hermès - La Revue, numéro 84

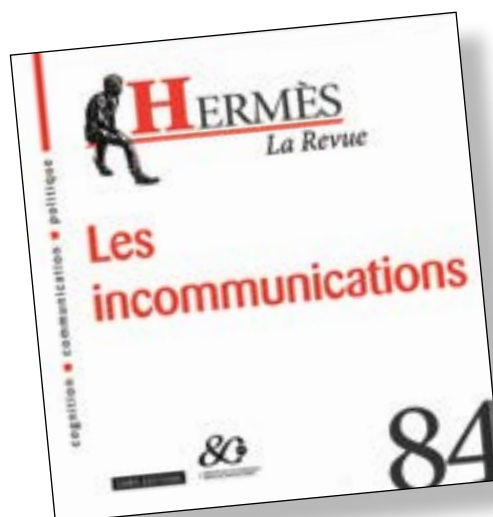
### Incommunication, communication, a-communication

Collectif

CNRS éditions, 292 pages, 25 euros

### Le vide médian

La revue *Hermès* a pour objet l'étude de la communication dans les rapports entre-



tenus entre les individus, les cultures, les sociétés, les techniques. C'est donc de façon interdisciplinaire qu'elle aborde cette notion complexe et polysémique.

À l'heure où on évoque une nouvelle communication avec les machines, considérée comme sans défaut, il est nécessaire de revenir à ce qui rend la communication possible. Communiquer, c'est transmettre une information à un autre que soi; l'incommunication, c'est l'irruption de cette altérité dans l'échange. Or, ce qui est peut-être source de malentendu est en fait un prérequis à une communication possible car, pour reprendre les mots de Charles Baudelaire, « si [...] on se comprenait, on ne pourrait jamais s'accorder ».

Cette zone de flou permet ainsi de dépasser les différences intrinsèques entre les individus, car chacun connaît la réalité par un système de codifications selon son origine, sa culture, son éducation... C'est donc un espace dans lequel les identités peuvent se rencontrer et trouver un terrain d'entente. Entre l'entendu et le compris, l'incommunication laisse l'interprétation et la bonne volonté jeter les ponts entre soi et les autres. L'incommunication est enfin essentielle dans les arts et la littérature, elle en est un ressort clé.

« Penser la communication, c'est penser [en] trois dimensions : la communication, c'est la volonté d'échange; l'incommunication, c'est la découverte de l'altérité et l'obligation de négocier; l'a-communication c'est l'échec de la négociation, l'impossibilité de cohabiter. »

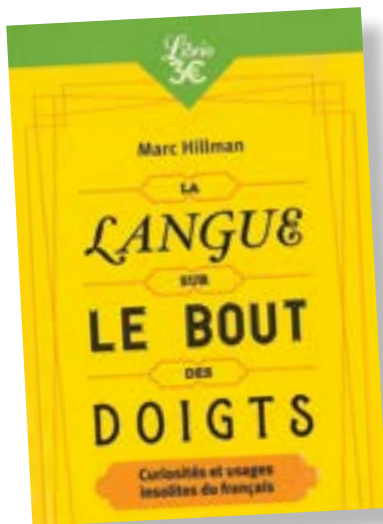
## La langue sur le bout des doigts

Marc Hillman

Éditions Libro-Flammarion, 140 pages, 3 euros

### Jeux de mots et autres malices

Avis aux amateurs avertis, vous allez trouver au fil de ces pages tout un florilège de curiosités issues de la langue française.



Comme dans un sac à malices, vous pourrez piocher des mots et leur sens, des expressions et leur vocabulaire, et découvrir la richesse de notre idiome, ce qui en fait le sel.

Mieux vaut s'accrocher néanmoins car entre les exceptions qui confirment la règle, les expressions et proverbes imagés, les étrangetés diverses et variées, les jeux sur la langue, les mots venus d'ailleurs, la ponctuation et les registres insolites ou encore les figures de style, nous voilà embarqués dans une bien belle galère intellectuelle.

On en ressortira amusé et étourdi, plein

de nouveaux mots et de doubles sens, ayant percé le mystère du pangramme, de l'anagramme, du tautogramme ou du lipogramme. Alors, plus fou ou plus sage, plus savant sûrement, homophones, paradoxes, aptonymes ou oxymores n'ont qu'à bien se tenir, on est prêt à les entendre.

### **Les mutations du travail**

sous la direction de François Dubet  
Éditions La Découverte, 263 pages, 23 euros

### **Des lendemains qui chantent?**

Créée en 2011, la Fondation pour les sciences sociales lance chaque année un appel à projets sur une thématique particulière. En 2018, le sujet portait sur les mutations du travail. Le présent ouvrage regroupe les travaux des chercheurs doctorants lauréats de cet appel et s'inscrit dans les nouveaux champs disciplinaires des sciences sociales qui ouvrent sur des chantiers théoriques innovants.

Ces travaux sont regroupés sous trois thématiques qui évoquent les modifications des conditions de travail en raison des contraintes économiques actuelles (capitalisme et mondialisation, entre autres). Ainsi, au travers des effets de l'innovation technologique, des nouvelles formes d'organisation du travail et du management, et

enfin des mutations des relations au travail, les analyses font état de la crise profonde que traverse ce dernier : un emploi devenu rare; qui se transforme, et ce dans tous les domaines d'activité, dont les mutations sont souvent subies et conduisent à une détérioration des conditions de travail.

Cette évolution a une incidence sur le droit du travail (précarité, hausse des inégalités, statut indépendant/salarié...) et sur les relations collectives de travail. Les syndicats doivent donc eux aussi faire face à ces mutations et réinventer des moyens d'action et de lutte pour faire aboutir leurs revendications.

Le travail définit l'être humain depuis longtemps : à la lecture des différents articles, on peut se demander à quoi ressemblera le travailleur de demain : un Homme remplacé, augmenté, dominé, réhumanisé? De toute évidence, transformé...

**Corinne Kefes**



### **Les dessinateurs du peuple, 50 ans de dessins dans la presse syndicale, CFTD – CGT – CGT-FO**

Henri Pinaud - Éditions Le livre d'art, 239 pages, 32 euros

### **Dis-moi ce que tu dessines, je te dirai qui tu es**

C'est avec une approche de sociologue que l'auteur entreprend une étude assez unique sur le dessin de presse syndicale. Mais pas que : c'est aussi avec le regard d'un spécialiste du syndicalisme et du monde ouvrier qu'il analyse, en quantité et en qualité, cette production particulière. L'auteur donne la parole à l'ensemble des acteurs de la presse syndicale (dessinateurs, maquettistes, responsables des revues, responsables syndicaux), considère les conditions de production des dessins et, par une analyse statistique et iconographique, détermine les thématiques exploitées et leur évolution dans le temps.



Sur cinquante ans, à travers 300 dessins et 56 illustrateurs, il brosse le tableau d'un monde en profonde mutation. Alors qu'au départ le dessin de presse syndicale revendique une contestation,

une lutte (contre le capitalisme, les patrons, le profit, la classe dirigeante), il perd peu à peu de son impact, remplacé par la photo. Il est également moins présent dans le traitement « web » de l'information, édulcoré dans son sujet et son traitement par une certaine censure interne. Cette situation impacte directement les dessinateurs qui voient leurs conditions de travail se dégrader : ils sont de plus en plus précaires du point de vue de leur statut comme de leur rémunération, de moins en moins libres dans leur création, isolés de la rédaction.

Parce qu'en cinquante ans le syndicalisme a changé, la lutte s'est atténuée ou a pris d'autres visages, le dessin comme expression de la culture ouvrière subit et révèle cette évolution.

# Expositions à ne pas man



© RMN-GRAND PALAIS (MUSÉE DU LOUVRE) / RENÉ-GABRIEL OJEDA

## GRANDE RÉTROSPECTIVE LÉONARD DE VINCI AU LOUVRE

**Il s'agit d'une rétrospective inédite de l'œuvre du grand génie Léonard de Vinci (1452-1519). Une de ces grandes expositions à portée internationale qu'on ne voit que tous les vingt ou trente ans.**

**S**achant que le Louvre possède la plus grande collection au monde des peintures de Léonard, ainsi que vingt-deux dessins, il était évident qu'une pareille rétrospective ne pouvait qu'avoir lieu en son sein. Mais ce ne fut pas pour autant une partie de plaisir pour l'organiser. Les deux commissaires,

Vincent Delieuvin et Louis Franck, ont mis dix ans pour la réaliser : consultation d'archives, voyages de par le monde pour trouver des prêteurs institutionnels ou privés (la reine d'Angleterre et Bill Gates, entre autres) et dépasser les tensions franco-italiennes des deux dernières années. C'est désormais chose faite et ce sont cent soixante œuvres dont onze peintures qui sont données à voir au public. L'exposition se déroule en suivant la chronologie de la vie de Léonard de Vinci, articulée autour de cinq tableaux, possession du Louvre : *La Joconde*, *La Vierge aux rochers*, *La Belle ferronnière*, le *Saint Jean-Baptiste*, la *Sainte Anne*. Vincent Delieuvin explique sa démarche : « *Nous voulons montrer que*

## NAPLES AU PETIT PALAIS

**Le Petit Palais accueille des rétrospectives consacrées à deux artistes napolitains majeurs : le sculpteur Gemito et le peintre Giordano.**

**P**our la première fois à Paris une exposition est consacrée au sculpteur Vincenzo Gemito (1852-1929), qui a introduit le réalisme dans la sculpture italienne. Pas moins de cent vingt œuvres y sont exposées. Loin des sculptures antiques reprises par Mussolini dans un gigantisme délirant, Gemito reproduit les gens de la rue : le *Petit pêcheur napolitain*, un jeune garçon à demi-nu, les che-



veux en bataille, ou le *Joueur de cartes* assis par terre, plongé dans ses cartes. Pour le peintre Luca Giordano (1634-



PHOTO ARCHIVIO BELLARTE - PEDICINI PHOTOGRAPHY

1705), il s'agit là aussi de sa première rétrospective en France. Il est le plus grand peintre du baroque napolitain, célèbre

# quer en cette fin d'année

Léonard n'est pas un ovni, c'est quelqu'un qui a aussi beaucoup regardé ses contemporains, qui a repris leurs meilleures idées pour les faire siennes, puis développer son propre génie. »

À l'entrée de l'exposition trône la grande sculpture d'Andrea del Verrochio qui fut le premier maître du jeune Léonard, alors âgé de 14 ans. Puis on découvre sa période milanaise, et ainsi de suite jusqu'à sa mort en France, en 1519. Et à chaque étape de la vie de l'artiste, c'est une profusion d'études astrologiques, anatomiques, botaniques, mathématiques, toutes installées sur des plans inclinés. Ainsi que de très nombreuses études dessinées, c'est-à-dire des croquis, des schémas préparatoires à l'exécution de ses tableaux (des visages, des mains...).

Christophe Chiclet



© MUSÉE DU LOUVRE - ANTOINE MONGODIN

Exposition Léonard de Vinci au musée du Louvre, jusqu'au 24 février 2020. Lundi, jeudi, samedi, dimanche 9h-18h; mercredi, vendredi 9h-21h45; sur réservation uniquement : [www.ticketlouvre.fr](http://www.ticketlouvre.fr); renseignements : 01 40 20 53 17; tarif : 17 euros.

## « JE MANGE DONC JE SUIS » AU MUSÉE DE L'HOMME

Une exposition pour découvrir les aspects biologiques, culturels et écologiques de notre alimentation.

« Je mange donc je suis » expose le fruit des recherches menées par les scientifiques du Muséum national d'Histoire naturelle dans des domaines aussi variés que la formation du goût, les manières à table, la gastro-diplomatie, les modèles agricoles, les patrimoines culinaires, la consommation de viande, les OGM, l'alimentation de nos ancêtres.

Sur trois salles, la visite alterne les thèmes de fond et les débats de société à travers la présentation d'objets prestigieux (plats de porcelaine, couverts en or et en argent, carafes, de tous pays, de tout temps...), de collectes de terrain (photos, objets...) et d'œuvres d'artistes modernes et contemporains ayant un rapport avec la nourriture (Picasso, Barbier, Albaraccin, Liu Bolin). Sans oublier les recettes de Christophe Lavelle, commissaire scientifique de l'exposition, notamment celle de la madeleine aux couteaux et aux herbes. Enfin, le visiteur peut voir de très nombreuses animations vidéo sur l'ensemble des sujets présentés. Alors n'hésitez pas et bon appétit!

Musée de l'Homme, 17 place du Trocadéro, 75116 Paris; jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2020. Tous les jours, sauf mardi, de 11h à 18h. Tarif : 9 à 12 euros. Renseignements : 01 44 05 72 72, [contact.mdh@mnhn.fr](mailto:contact.mdh@mnhn.fr).



dans toute l'Europe au XVII<sup>e</sup> siècle. Louis XIV le voulait, il a préféré la cour d'Espagne. Il a produit des tableaux de très grande taille pour les églises de sa ville, mais il a aussi réalisé d'immenses fresques pour les voûtes des palais italiens et espagnols.

Petit Palais, musée des Beaux-Arts de la Ville de Paris, avenue Winston Churchill, 75008 Paris. Renseignements : [www.petitpalais.paris.fr](http://www.petitpalais.paris.fr)

Rétrospective Gemito : jusqu'au 26 janvier 2020; du mardi au dimanche, 10h-18h; tarif : 9 à 11 euros.

Rétrospective Giordano : jusqu'au 23 février 2020; du mardi au dimanche, 10h-18h; tarif : 11 à 13 euros.

# La longue bataille des retraites

**Le mouvement ouvrier n'a pas attendu les ordonnances du 19 octobre 1945 pour se battre pour une fin de vie à l'abri de la misère, c'est-à-dire une retraite digne de ce nom et dans de bonnes conditions.**

**L**es fins penseurs néolibéraux annoncent que notre système de retraite basé sur les recommandations du programme du Conseil national de la Résistance (publié en 1944) est trop vieux, obsolète... Mais l'histoire de la bataille des retraites n'a pas que soixante-quinze ans. La réforme actuelle s'attaque à des acquis remontant à Napoléon III, voire à Louis XIV!

Au départ, l'État se penche sur le problème des retraites pour des raisons militaires. Il a besoin de recruter et pour cela il doit promettre une pension pour les blessés, les invalides et les vieux soldats. Le 22 novembre 1673, Colbert publie l'édit de Nancy fondant la Caisse des invalides de la Marine royale, étendu à la marine marchande en 1709. Les pensions militaires sont instaurées en 1831 pour que les démobilisés précarisés ne rejoignent pas la pègre et pire encore, les mouvements d'opposition. Les mineurs ont leurs caisses en 1894, les cheminots en 1900 et les ouvriers de l'État en 1928 (souvent des arsenaux militaires). Voilà l'origine des régimes spéciaux.

## Le rôle des syndicats

Dès le vote de la loi du 9 juin 1853, Napoléon III instaure l'âge du départ légal à la retraite pour ses fonctionnaires : 60 ans après trente ans de service, 55 ans pour les travaux pénibles après vingt-cinq ans de service. Quatre ans après la fondation de la CGT, le Parlement adopte, le 1<sup>er</sup> avril

## Le modèle bismarckien

Entre 1883 et 1889, le chancelier allemand Bismarck, sous la pression des socialistes et des syndicats du Reich, va mettre en place le premier régime de retraite par répartition financé par les cotisations ouvrières, au prorata des revenus, et patronales. Un système géré par les partenaires sociaux via un réseau de caisses de retraite.

1898, la « Charte de la mutualité », accordant toute liberté aux Sociétés de secours mutuels. C'est aussi l'époque où des patrons paternalistes ou utopistes créent leurs propres caisses de retraite : Michelin, le chocolat Meunier, la fonderie Godin (dirigée par J.-B. Godin, bâtisseur du familistère de Guise).

La première tentative d'un système moderne de retraite par répartition voit le jour avec le vote de la loi du 5 avril 1910, mais c'est un échec car les cotisations ne sont pas obligatoires. La deuxième tentative de 1928 est aussi un échec en raison de la résistance du patronat, des paysans, des médecins et de la CGT-U communiste. Il faut attendre la loi du 30 avril 1930 pour voir l'apparition du premier régime de retraite obligatoire. Cependant, nous sommes encore loin des ordonnances de 1945. Il s'agit d'un régime mixte par capitalisation-répartition qui ne concerne que les salariés gagnant plus de 15 000 francs par an et pouvant prétendre à une retraite à taux plein après trente ans de cotisation. Bref, c'est quasiment deux siècles d'acquis sociaux que le gouvernement actuel voudrait jeter aux oubliettes de l'Histoire

Christophe Chiclet

Retrouvez tous les articles histoire sur : [www.force-ouvriere.fr/histoire-sociale](http://www.force-ouvriere.fr/histoire-sociale)



# Nouvelle-Calédonie : FO, seul vrai syndicat revendicatif

Trois membres de la Confédération FO des syndicats des travailleurs de Calédonie (CSTC-FO) étaient à Paris en novembre. Rencontre, non sous le signe du bleu des mers du Sud mais du combat de FO pour la défense des droits, souvent bafoués, des salariés de l'archipel.

Jérôme Le Péchoux, 42 ans, est le nouveau secrétaire général de la Confédération FO des syndicats des travailleurs de Calédonie (CSTC-FO), élu le 7 juin dernier. Patrick Amory, 61 ans, est secrétaire général adjoint. Ingrid Sako-Anton est chargée de la formation, du développement et de la communication. Ce sont une partie des membres de la nouvelle équipe qui a entrepris de développer davantage encore la voix de FO en Nouvelle-Calédonie.

L'organisation occupe déjà une place importante dans l'archipel. Au sixième rang en 2012, FO est devenue le troisième syndicat dans le privé et le quatrième dans le public. « Nous sommes le seul vrai syndicat revendicatif. Les autres sont affiliés politiquement », indique Jérôme Le Péchoux.

Sur le territoire, six organisations sur vingt sont représentatives, ajoute Ingrid. Actuellement, la CSTC-FO compte « une centaine de syndicats » en son sein. « L'axe fixé pour la mandature c'est le développement, la communication et la formation des militants pour qu'ils soient outillés sur le plan du droit. » La CSTC veut aussi créer une section FO-Jeunes. Tous ces objectifs passent déjà par une « réorganisation totale » de l'organigramme de la structure FO et la tenue



De gauche à droite : Jérôme Le Péchoux, Ingrid Sako-Anton et Patrick Amory.

« tous les mois d'un conseil syndical », se félicite le secrétaire général.

Signe des difficultés de l'exercice syndical dans l'archipel, il y a deux ans FO a dû protester auprès du gouvernement de Nouvelle-Calédonie, de la Direction du travail mais aussi aller en justice pour obtenir des décharges syndicales. Et en matière de justice, l'équipe FO déplore la présence d'un seul magistrat professionnel au sein du seul tribunal du travail de l'archipel. Or, appuient les militants, la vie sur cette terre d'Océanie ne correspond pas vraiment à l'image idyllique que l'on s'en fait en métropole.

## « Le combat contre un Medef local qui se joue du droit »

« Ici, les richesses sont mal réparties. Il y a 12% de demandeurs d'emploi et le chômage des jeunes atteint 28% », se désole Ingrid, rappelant au passage que les prix calédoniens sont plus élevés de 30% qu'en métropole. La création en octobre 2018 d'une sorte de TVA, la taxe générale à la consommation (TGC), a d'ores et

déjà conduit « beaucoup d'employeurs à geler les salaires », s'indigne Jérôme. La situation des travailleurs était cependant déjà très difficile. « Les multinationales installées sur le territoire abusent les salariés. Des unités de production, tenues par des riches, des grosses familles locales, ont fermé. Des capitaux sont partis... » Le quotidien de la CSTC-FO est ainsi constitué d'une « lutte contre les PSE, contre la transformation de salariés en sous-traitants, du combat contre un Medef local qui se joue du droit, des difficultés à faire respecter les accords de branches... ».

Alors que dans certains secteurs du public le paiement des salaires est à la peine – « des agents en sont à deux mois de retard de salaire », fulmine Ingrid – dans le privé, poursuivent les militants, « on note souvent un non-respect des règles de sécurité, des contrats de travail, des salaires... Il y a encore beaucoup à rattraper pour faire simplement appliquer le droit du travail ». FO, qui y travaille, se bat aussi actuellement « pour la mise en place sur le territoire d'un fonds de garantie des salaires ».

Valérie Forgeront

# RETRAITES

# DETERMINEES POUR GAGNER !

RODEZ  
PARIS

BASTIA

LIBERTÉ  
COMMUNISTE



# PUBLIC & PRIVÉ POUR SUIVRE ET AMPLIFIER LA MOBILISATION

MULHOUSE

FO EN FORCE POUR NOS RETRAITES

EPINAL